

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026**  
**DELIBERATION N°2026-39**

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 030-213000474-20260422-2639DEL-DE



Le 21 avril 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Marie-Pierre TRONC, Maire.

**PRESENTS (28)** : Marie-Pierre TRONC, Dominique BERTHUOT, Frédérique VIALA, Julien DUMAS-LAIROLLE, Laurence PONS-REYNAUD, David BELTRAN, Michèle CHAMOUTON, Jean-Luc MEYRUEIS, Emmelyne GUARDADO, Jean-Paul FOSSEY, Sandrine CHAPUS, Patrick ASTIER, Elisabeth HUGUES, Cyril FELGEROLLES, Marie-Laure ETEVE, Philippe DAUMAS, Romain DUMAS, Delphine BOURGEAULT, Morgan NEPOTY, Muriel BORTOLLOTTI, Cédric JOUBERT, Morgane DEPIERRE, Roger SEGUELA, Chrystelle MALLET, Aurélien CARDIN, Régine MARCHAND, Véronique CHRISTELLER, Kitaiha TOURE.

**ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION (1)** : Hélène VALET-COMEYNE à Romain DUMAS.

**SECRETARE DE SEANCE** : Muriel BORTOLLOTTI.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DES MEMBRES**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-3 et L5211-7 et 8, Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoient l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID),

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants, la CCID est composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants,

Considérant que les commissaires doivent :

- être âgés de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant que 32 propositions de noms doivent être faite à la DGFIP,

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur, Dominique BERTHUOT, Adjoint au Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- De valider les 32 noms à proposer à la DGFIP pour la désignation des membres de la CCID de Bouillargues, à savoir :

NOM	Prénom
BERTHUOT	Dominique
DUPUIS	François
AMIGO	Jacques
VIALA	Frédérique
PINCE	Benoit
VAUGE	Béatrice
LEVRAULT	Katia
MEYRUEIS	Jean-Luc
CHABADEL	Isabelle
PRADE	André
SORRIAUX	Jean-Paul
ROMAN	Magali
VEYRAS	Raymond
DUCROCQ	Thierry
CHASSELOUP	Alain
BONAMY	Jacques
GAS	Philippe
HULEUX	Jean-Christophe
SERROUL	William
BALESTER	Brian
JOUBERT	Cédric
MONIER	André
VALES	Ludovic
ETEVE	Marie-Laure
XIONG	Priscillia
FOSSEY	Jean-Paul
CANTOMERLE	Gérald
TROADEC	Jean-Luc
ALBERGONI	William
CASTANIER	Fabienne
BORDONARO	Alain
BLANCHET	Michel

- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marie-Pierre TRONC.

Certifié exécutoire par Mme le Maire, compte tenu de  
La réception en Préfecture le : 22/04/26  
Affiché/publié le : 22/04/26



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).